

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Desfossés

<https://www.cadre21.org/membres/280a55e6742836b1907bb0fe>

Date d'obtention : 2025-02-07 17:56:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement parler à l'auteur du signalement ainsi qu'à la victime en étant bienveillant et rassurant. Deuxièmement, évaluer la nature les intentions et l'ampleur de l'incident en posant des questions sans jugement.

Troisièmement, vérifier les informations auprès des personnes impliquées une à une.

Dans le cas d'un acte malveillant, rencontrer l'instigateur, confisquer le cellulaire et aviser les policiers intervenants.

Dans le cas d'un acte impulsif, utiliser la trousse SEXTO et rencontrer rapidement l'auteur, la victime et s'il y a lieu les autres personnes impliquées, individuellement et remplir la grille d'évaluation de la trousse. Aviser les policiers intervenants, et suivre l'aide mémoire pour le reste des interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de bien se référer à l'outil aide mémoire, de bien appliquer les étapes car chaque situation peut avoir des étendues plus grandes qu'en apparence et il ne faut pas nuire à une enquête en biaisant les réponses des personnes impliquées.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que c'est la vérification de ce qui nous apparaît être un acte malveillant ou impulsif. Je note également l'importance de ne pas voir les photos ou vidéos en tant qu'intervenant et d'agir toujours en bienveillance avec les victimes, témoins et auteurs.